

Note d'information

Cayenne, le 24/08/2023

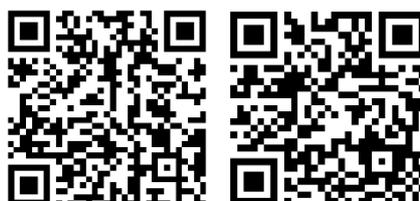
Démarche pour l'inscription à la Formation et à l'Examen du permis de chasser en Guyane

1. Inscrivez-vous **en ligne** via le site internet permischasser.ofb.fr
2. Vous recevrez ensuite le formulaire CERFA prérempli par **e-mail**.
3. **Imprimez** et présentez le formulaire à un médecin qui doit remplir et signer le cadre « **Certificat médical** » **au verso de la page**. Les certificats médicaux sur papier libre ne sont pas acceptés.
4. Joignez les pièces nécessaires : photocopie de votre **pièce d'identité** en cours de validité, 1 **photographie d'identité** normée.
 - + Si vous êtes français(e) et avez entre 16 et 25 ans : documents relatifs aux obligations du service national
 - + Si vous êtes mineur(e) : autorisation de votre représentant(e) légal(e).
5. Signez le formulaire et déposez votre demande complète à l'OFB, par envoi postal au **44 avenue Pasteur, BP 10808, 97300 CAYENNE**.
6. Vous serez informé(e) par e-mail des dates des prochaines sessions de formation et d'examen du permis de chasser.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire en ligne et d'imprimer le document (2 pages), des exemplaires papier sont disponibles à l'OFB. Lorsque vous le complétez, veuillez remplir le cadre « Votre identité » en écrivant lisiblement et en majuscules, avant de dater et de signer le cadre en bas du recto de la feuille (votre signature ne doit pas dépasser du cadre).

Pour plus d'informations, consultez :

Le site internet de l'OFB en Guyane : guyane.ofb.fr



Le site internet du permis de chasser : permischasser.ofb.fr